COMMUNE DE BRAX

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

## ARRÊTÉ DU MAIRE REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION POUR CAUSE DE TRAVAUX

Référence: 221027.1POL-CIRC

## Nous, Thierry ZANATTA, Maire de la commune de BRAX,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1;

**VU** le Code de la Route ;

VU le Code de la voirie routière ;

**CONSIDÉRANT** la demande de travaux Voirie, réfection ponctuelle de trottoir - reprise de la réfection, qui doivent être réalisés 14 avenue du Château d'Eau à BRAX, par la société SOBECA, sise 2 rue de l'Europe à LESPINASSE (31150);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique ;

VU l'intérêt général;

## ARRETE:

Article 1 : A compter du 14 novembre 2022 et jusqu'au 18 novembre 2022, de 9 heures à 16 heures, la société SOBECA est autorisée à procéder aux travaux Voirie, réfection ponctuelle de trottoir - reprise de la réfection, 14 avenue du Château d'Eau à BRAX :

Article 2 : La durée prévue des travaux est de 5 jours.

Article 3 : Pendant cette période, ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

• <u>circulation</u>: Occupation d'une file Occupation du trottoir

> cheminement piétonnier : Mise en place d'une voie de passage sécurisée

**<u>stationnement</u>**: Le stationnement sera interdit et gênant sauf pour

l'entreprise chargée des travaux

<u>Article 4</u>: La mise en place et la maintenance de la signalisation ainsi que le nettoyage et la remise en état des voiries seront à la charge du pétitionnaire.

Article 5: M. le Commandant de Gendarmerie, M. le Directeur des Services Techniques sont

chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Brax, le 27 octobre 2022

Le Maire,

**Thierry ZANATTA**